

<b>Date Convocation</b> 22/03/2024	<p>Le Quatre Avril Deux Mille Vingt Quatre à 19 Heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de l'Île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.</p> <p><b>PRESENTS 18</b> : Carole CHARUAU, Anne-Claude CABILIC, Emmanuel MAILLARD, Judith LE RALLE, Michel BOURGERY, Isabelle CADOU, Laurent CHAUVET, Brigitte GIGOU, Michel BRUNEAU, Valérie AURIAUX, Rémy BONNIN, Michel CHARUAU, Jean-Marie CAMBRELENG, Alice MARTIN, Sandrine TARAUD, Yannick RIVALIN, Patrice BERNARD et Dany HERBRETEAU</p> <p><b>PROCURATIONS 6</b> : Didier MARTIN, Corinne VERGNAUD LEBRIS, Sophie FERRY, Jérôme GEAY, Manuela AUGEREAU, et Line CHARUAU, qui ont donné respectivement procuration à Michel CHARUAU, Isabelle CADOU, Judith LE RALLE, Brigitte GIGOU, Sandrine TARAUD et Yannick RIVALIN</p> <p><b>ABSENTS 3</b> : Didier Gustave MARTIN, Stéphane GILOT et Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU</p> <p><b>SECRETAIRE</b> : Rémy BONNIN</p>
<b>Date Affichage</b> 22/03/2024	
<b>Nombre de Conseillers</b>	
- en exercice <b>27</b> - présents <b>18</b> - procurations <b>06</b> - absents <b>03</b>	

## 85-Budget dépôt d'hydrocarbures– Budget Primitif 2024

**Rapporteur : Michel BOURGERY**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants ;

**Vu** le projet de budget « d'hydrocarbures » pour l'exercice 2024 transmis avec la convocation au Conseil et joint à la présente délibération ;

**Considérant** que cette proposition a été soumise à l'avis de la Commission des Finances du 14 Mars 2024,

**Sur proposition du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés :**

**VOTANTS : 24 – Contres 4** : Patrice BERNARD, Yannick RIVALIN, Dany HERBRETEAU et Line CHARUAU- **POUR : 20**

- ♦ **VOTE** le Budget Primitif 2024 « dépôt d'hydrocarbures » de la commune de L'Île d'Yeu, présenté par chapitre en section de fonctionnement et par opération en section d'investissement en dépenses et en recettes conformément aux documents ci-annexés.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme  
La maire,  
Carole CHARUAU